

ABONNEMENT.

saumur?

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

Poste :

Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis
contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 28 JANVIER

Chronique générale.

La rentrée officielle est consommée. Nous disons officielle, car, de fait, il n'y avait pas le tiers des députés à leurs bancs. Aussi M. Brisson ne s'est-il pas mis en frais d'éloquence. Il a pris tout juste trois minutes la parole pour remercier la Chambre du grand honneur qu'elle lui avait fait en le choisissant, encore une fois, pour président et lui rappeler, ce qui a creusé un pli amer sur quelques fronts, que ses heures étant comptées, elle ferait bien de les employer utilement; le conseil n'est pas hors de saison.

Par ailleurs, M. Brisson a cru devoir émettre encore cet avis « que les dernières élections ayant prouvé surabondamment que le pays voulait encourager par l'accord des pouvoirs constitutionnels le développement progressif et pacifique de la démocratie, les pouvoirs constitutionnels devaient, en conservant imperturbablement cet accord, réaliser les désirs du pays. »

Après ces deux conseils de M. Brisson, on a attendu quelques minutes que M. les ministres eussent daigné prendre place à leurs bancs. Puis lorsque ces bancs ont été remplis par MM. Ferry, Cochery, Lewal, Waldeck-Rousseau, Tirard, Méline et Martin-Feuillée, on a abordé le budget extraordinaire.

Mais entre temps on avait refusé à M. de Baudry-d'Asson le droit d'interpeller, en ce moment du moins, le gouvernement sur l'insuccès de Kelung. M. le président du conseil a demandé et obtenu le renvoi de l'interpellation à un mois. Sa demande était fondée sur ce que: 1° il n'y avait pas d'insuccès; 2° sur ce que le gouvernement ne pouvait accepter de questions ou interpellations sur des opérations militaires en cours. Cette dernière raison a paru plausible. La première, malgré les affirmations de M. Ferry, n'a pas paru convaincre autant la Chambre.

Le Sénat ne siégera que demain jeudi et procédera immédiatement à la vérification des pouvoirs des nouveaux élus.

Contrairement à ce qu'affirmaient les journaux du soir, il y aura quelques contestations tout au moins pour l'élection du général Lecointe qui, vérification faite, n'aurait été élu qu'à une voix de majorité. Or, on affirme qu'il y aurait eu un suffrage émis par quelqu'un qui n'était pas électeur sénatorial.

Dans le conseil des ministres tenu hier matin, on s'est beaucoup occupé des élections sénatoriales dont les résultats sont loin de satisfaire le gouvernement.

On a ensuite examiné les affaires du Tonkin, mais sur ce point le conseil a décidé de tenir ses délibérations secrètes.

Les ministres ont résolu d'autoriser la loterie projetée par la presse parisienne en faveur des victimes de la crise industrielle, commerciale, ouvrière de Paris.

LES DÉPUTÉS SÉNATEURS.

Ce n'est qu'après la validation de leur nouveau mandat que les trente députés élus sénateurs seront admis à opter. Conformément aux usages parlementaires, ils pourront jusque-là siéger à la Chambre.

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES ET LA PRESSE.

Lisez les journaux républicains: tous font entendre des cris de triomphe. C'est un concert charivarique, dans lequel les soprani du centre gauche, les ténors opportunistes, les contralti radicaux et les basses intransigeantes, indûment accouplés, hurlent dans un déchaînement de notes fausses.

La République française déclare gravement que « le scrutin du 25 janvier est une nouvelle démonstration du progrès qu'accomplit la République. » (Elle devrait dire :

« des avantages de la méthode électorale de M. Jules Ferry »). Mais, en dépit de philosophie, elle constate mélancoliquement que « la victoire complète de la démocratie (lisez de l'opportunisme) demandera encore des efforts et du temps ». Le moniteur de l'opportunisme verse ensuite un pleur sur le malheureux sort de son Spuller, « le défenseur de la politique sérieusement progressive ». Un *De profundis*, s. v. p.

Le Rappel pose cette interrogation bouffonne: « Voilà ce que la réaction a obtenu du suffrage sénatorial, de son suffrage à elle (!?!). Que sera-ce lorsqu'elle aura affaire à notre suffrage à nous, au suffrage universel direct ! »

M. Vacquerie abuse du droit de ne pas être sérieux; le politique judicieux ignore, paraît-il, que les monarchistes ont soutenu contre des républicains la cause de l'élection des sénateurs par le suffrage universel !

La Justice piétine avec un entrain féroce sur ce pauvre M. Spuller afin de faire oublier que son Gatineau et son Clémenceau ont subi, eux aussi, un « lamentable échec ».

La Ligue omet de signaler, même dans son tableau des résultats électoraux, les 16 voix recueillies par M. Andrieux, candidat dans le Rhône. Elle se borne à chanter l'effondrement de l'opportunisme. L'air ne manque pas de grâce; criens: bis !

L'Intransigeant s'exprime en ces termes: « Entre le premier et le second tour du scrutin, cet ancien membre du Grand Ministère n'avait pas hésité à coller sur les murailles des affiches manuscrites où, en sollicitant les suffrages des indécis, il se qualifiait de candidat républicain radical. Or, dans ses discours de Rouen et du Havre, son patron a déclaré qu'il ne gouvernait jamais avec les radicaux. Voilà Spuller brouillé avec Ferry. Il lui est, en effet, impossible de soutenir, comme radical, un cabinet dont le premier principe est la haine du radicalisme. »

Bah ! M. Spuller en sera quitte pour retourner sa veste (pas celle qu'il a remportée dimanche). Est-ce qu'il ne s'est pas déjà débarrassé du programme de Belleville ?

ÉTRANGER

ANGLETERRE. — Londres, 27 janvier. — Les journaux du soir assurent que la police a reçu des renseignements importants pour la découverte des auteurs des attentats de samedi.

Sept ou huit individus sont l'objet d'une active surveillance.

A la suite des révélations qui auraient été faites par l'individu arrêté à la Tour de Londres, des agents de police voyageront sur toutes les lignes aboutissant aux divers ports de mer. Les gardes et les agents de police ont été augmentés dans les édifices publics.

Jusqu'à nouvel ordre, le public ne sera plus admis à visiter les appartements royaux du château de Windsor.

— D'après une dépêche de Paris, publiée par le *New-York Herald*, les récentes explosions de Londres auraient été préparées à Paris, chez un Irlandais, qui habiterait le quartier des Invalides.

RUSSIE. — Moscou, 27 janvier. — D'après une dépêche adressée au *Daily News*, une émeute a éclaté à Moscou. Il y a eu, dit-on, un grand nombre d'arrestations. Pendant l'émeute, plusieurs magasins auraient été pillés. La plus grande agitation règne toujours dans la ville.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 27 janvier.

Les mauvaises nouvelles continuent à agiter notre place.

Les Rentes françaises sont surtout très-éprouvées, elles fléchissent: le 3 0/0 à 79.82, l'amortissable à 81.62, le 4 1/2 à 109.92 après 109.83.

Le Crédit Foncier se ressent de la faiblesse générale, il fléchit à 1,317; on doit en profiter pour mettre ces titres en portefeuille.

La Banque d'Escompte est généralement plus lourde à 548; cette lourdeur n'est que passagère, elle offre donc aux capitaux disponibles un excellent prix d'achat.

55 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

Deuxième partie. — La Lutte.

CHAPITRE VI

LE VIEUX MICHEL (suite).

Enfin, une étrange sensation de fraîcheur à la tête ramena le policier. Un liquide gloyant pénétrait dans ses yeux et dans son nez. M. Jules, craignant d'être étouffé, se redressa comme il put à la force des poignets, et s'aident de ses pieds et de ses genoux, parvint à sortir de la cavité.

En quel état, il était, grand Dieu ! Couvert de boue, et couvert de sang ! Le malheureux, s'essuyant le front, retira son mouchoir, entièrement plein de sang.

— Ce n'est pas naturel, pensa M. Jules. Suis-je donc blessé mortellement sans le savoir ? Ai-je le crâne fendu ? D'où vient ce sang répandu ?...

Et l'infortuné se tâta le crâne, le cou, les épaules, les bras: rien n'était brisé, rien n'était fendu; la douleur qu'il éprouvait de sa chute n'était pas très-vive. D'où provenait ce liquide rouge ? M.

Jules sentait son bon sens disparaître, et la folie le gagner.

A la fin, il usa d'un stratagème extrêmement simple. Il sortit de sa poche une allumette, l'enflamma, et l'approcha du trou.

Il reconnut alors la raison de sa méprise: le sang qui couvrait son visage, ses mains, son mouchoir, c'était le sang des quartiers de chevreuil que Rouget avait alignés au fond du trou.

— Oh ! oh ! dit en riant le policier. Chermante découverte ! C'est une cachette de braconnier. Voici les bons morceaux du chevreuil dont nous avons vu les restes dans le fossé. Que j'ai donc bien fait de ne pas suivre cet insensé de vieux Michel, qui reviendra bredouille dans quelques heures, tandis que je rapporterai ces pièces de conviction !

Parlant ainsi, M. Jules attira à lui tous les quartiers de chevreuil, et le peau roulée dans un coin. Puis il se dit que ce qu'il avait de mieux à faire était d'attendre le retour du vieux Michel. Sa découverte lui servirait d'excuse.

Il enleva donc les débris de la planche d'écorce, disposa un lit de feuilles au fond du trou, et y pénétra à son tour.

— Que dirait le propriétaire, pensait gaiement le policier, s'il me voyait ainsi installé dans son domaine ? Le tour est, ma foi, bon ! J'aurai du succès, au retour !

Quelques minutes après, M. Jules, fatigué par

tant de courses et d'émotions, dormait d'un sommeil profond; mais ce profond sommeil devait être suivi du plus désagréable réveil !

Pendant ce temps, le vieux Michel arrivait au Centre avec ses huit gendarmes, et s'arrêtait derrière une barge de foin.

— Restez ici un instant, dit-il à ses hommes; je vais voir si notre homme est sorti.

Le brigadier fit de nouveau le tour de la maison, n'observa aucune trace de pas, et retrouvant tout en le même état qu'une demi-heure auparavant, en conclut avec raison que Rouget dormait toujours tranquillement.

Il revint à la barge :

— Maintenant, dit-il, en avant, et ouvrons l'œil. Justin, va à la porte de la cuisine; toi, Martin, à la porte de la boulangerie; et toi, Loussier, à la porte de l'étable. Mettez la baïonnette au canon, et n'hésitez pas à vous en servir si quelqu'un veut vous échapper de force.

Les trois hommes se rendirent à la porte.

— Bien, dit Michel. Maintenant, que deux autres hommes gardent les barges et les paillets; et vous autres, suivez-moi.

Alors, d'un pas délibéré, le brigadier s'avança vers la porte d'entrée suivi de trois gendarmes, et frappa rudement.

On entendit du bruit à l'intérieur de la maison. Michel frappa de nouveau, cria :

— Au nom de la loi ! ouvrez-nous.

Le bruit devint plus fort dans la cuisine. Des personnes se levaient et parlaient entre elles à voix basse.

— Entendez-vous, cria de nouveau le brigadier. Je vous dis de m'ouvrir, au nom de la loi, où je défonce la porte et je vous arrête.

La porte s'ouvrit enfin. La mère Mareau parut, vêtue de sa chemise et de son jupon. En apercevant les gendarmes, elle poussa un cri et faillit tomber à la renverse.

Quant à Michel, il se précipita dans la cuisine, suivi de ses trois hommes.

— Où est Rouget ? cria-t-il, d'une voix de tonnerre. Je sais qu'il est caché ici. Livrez-le moi.

— Ciel ! pensa la mère Mareau. Nous sommes perdus ! Et cachant sa tête dans ses mains, elle commença à pleurer.

Le vieux Michel s'impatienta : — Il ne s'agit pas de pleurer, dit-il; il faut à l'instant me dire où vous avez caché Rouget.

Au même instant, le fermier et son fils, qui avaient pris le temps de se vêtir complètement, sortirent de la boulangerie.

— Rouget ! dit d'un ton narquois et railleur le père Mareau; Rouget ! qui l'a vu ? est-ce qu'il a passé par ici ?

— Ne plaisantez pas, vous ! s'écria le terrible

Les titres de la Société Générale sont ramenés à 482 fr.

Le Rio-Tinto est à 325, il n'existe aucun motif de baisse sur cette valeur, dont la reprise se fera aussitôt que le marché sera plus calme.

Les Chemins Méridionaux montrent une grande fermeté à 665.

Le Suez est invariable à 1,850. Le Panama se tient à 480.

Sur l'Italien, les tendances sont un peu plus faibles à 97.35. Cette faiblesse tient à l'agitation de notre Bourse; en conséquence, la reprise de ce titre n'est pas éloignée.

Les chemins de fer français sont sans changement sur hier.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

INDEMNITÉ AUX DÉLÉGUÉS SÉNATORIAUX.

Le gouvernement va déposer incessamment une demande de crédit de 600,000 francs, pour subvenir à l'indemnité de déplacement allouée aux délégués sénatoriaux.

Cette indemnité est fixée à 2 fr. 50 par dix kilomètres parcourus, tant en allant qu'en revenant. D'où il résulte que le délégué qui aura parcouru une distance de 50 kilomètres à l'aller, et autant au retour, recevra une somme de 25 fr. L'indemnité est réglée par dix kilomètres et par cinq kilomètres. Les fractions au-dessus de sept kilomètres sont comptées pour dix kilomètres, et celles de trois à sept kilomètres pour cinq kilomètres.

La distance entre Saumur et Angers étant de 44 kilomètres, soit 88 aller et retour, chaque délégué a pu se faire taxer 22 fr. 50 son voyage.

LA RÉPUBLIQUE ET LES RENTIERS.

Les cultivateurs et les propriétaires de terres se plaignent de payer 350 à 400 millions pour l'impôt foncier. Ils envient les gens qui ont des titres, des obligations, de la rente surtout.

La rente? La République en a rogné un bon morceau, l'année dernière, par la conversion du 5 0/0. C'est comme si elle avait confisqué aux rentiers, sans rime ni raison, le dixième de leur fortune. C'est une contribution de 35 à 40 millions par an que la République a extorqués brutalement à tous ceux qui, au lendemain de 1870, étaient venus apporter à la patrie leurs épargnes pour payer la rançon de guerre.

Et les actions, et les obligations? On leur prend 8 ou 9 0/0 de leur revenu; on leur prend 3 0/0 par un impôt spécial inventé par les républicains en 1872, et qui rapporte une cinquantaine de millions, et, en outre, on prélève encore, par des procédés détournés, des droits de timbres et autres, 4, 5, 6 0/0.

Allez! les rentiers ne sont guère mieux traités que les propriétaires de terres.

Sans compter que le régime républicain, ouvrant la carrière à toutes les convoitises, à tous les tripotages, facilite ces monstrueuses spéculations auxquelles on trouve mêlés à

brigadier en s'avancant vers le fermier, ou vous aurez affaire à moi. Je sais que Rouget est ici, caché, et il ne nous échappera pas.

— Ah! si Rouget est caché ici, s'écria à son tour Mareau en élevant la voix d'une façon singulière et en se tournant vers une trappe qui donnait dans le grenier, il fera bien de se sauver, car il est pris!

Le brigadier s'aperçut qu'on voulait le jouer. Il sortit un instant et recommanda aux cinq hommes qui étaient dehors de veiller attentivement et de tirer sur quiconque fuirait de la maison.

Puis, cette précaution prise, il revint aux fermiers:

— Vous avez tort, leur dit-il plus doucement, de ne pas nous dire tout de suite où est Rouget. Vous voyez bien qu'il ne peut pas nous échapper, et si nous le trouvons chez vous, ce sera la preuve de votre complicité et vous irez en prison.

— Ah! mon Dieu! gémit la mère Mareau.

— Je ne connais Rouget que pour un coquin, un misérable, dit Mareau: et si je savais où il est caché, bien certainement je vous le dirais.

— Vous mentez! s'écria Michel. Prenez garde à vous. Rouget est caché chez vous, je l'ai vu.

— Ah! c'est différent, reprit Mareau: si vous êtes sûr de votre fait, cherchez-le, vous êtes libre de tout fouiller.

Le vieux Michel vit bien qu'il ne tirerait rien de

chaque instant les hommes du gouvernement et les députés qui les soutiennent.

Le *Krack* et les ruines qu'il a causées: voilà un résultat fatal auquel devait aboutir la République des agioteurs.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

Le ministre de l'instruction publique vient de décider qu'un recensement général de tous les élèves appartenant aux écoles publiques aura lieu le 10 février.

MUSIQUE MUNICIPALE.

La Musique municipale de Saumur donnera à ses souscripteurs un deuxième Concert dans les salons de la Mairie, mercredi 4 février, à 8 heures du soir.

Ce Concert, dont nous publierons demain le programme, sera donné avec le concours de M. Weber, l'excellent violoncelliste du Théâtre et de l'Association artistique d'Angers, M. X., basse chantante, de Tours, qui se fera entendre dans le grand air du *Chalet* et dans les stances de *Lakmé*, et M. Marliac, qui exécutera deux chansonnettes comiques.

L'amiral Bergasse Dupetit-Thouars a pris avant-hier possession de la préfecture maritime de Cherbourg et a fait son entrée dans l'arsenal dans l'après-midi.

LA LOI SUR LE TIMBRE.

Beaucoup de négociants croient satisfaire à la loi sur le timbre en ajoutant aux acquits donnés par eux; sur des factures non timbrées, ces mots: — *Payé comptant*.

L'Administration de l'Enregistrement vient à ce sujet de rappeler aux contrevenants que l'article 48 de la loi du 23 août 1874 « assujettit au timbre de dix centimes toutes les quittances ou acquits sans exception », et qu'en n'agissant pas ainsi, ils commettent une contravention passible d'une amende de soixante-deux francs 50 centimes.

EXPOSITION D'HORTICULTURE.

A l'occasion du Concours régional, une Exposition d'horticulture aura lieu à Angers, du 9 au 17 mai prochain.

Les horticulteurs, pépiniéristes, maraîchers et grainetiers, et les amateurs d'horticulture des départements de Maine-et-Loire, Loire-Inférieure, Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Mayenne, Sarthe, Indre-et-Loire, Vienne, Deux-Sèvres et Vendée, seront admis à exposer.

Les demandes d'inscriptions seront reçues jusqu'au 4^{er} mai, et devront être adressées à M. le Président de l'Exposition d'horticulture, à la Mairie d'Angers.

Cette Exposition comprendra 443 concours.

La Société d'horticulture d'Angers mettra à prix à la disposition de la Commission pour récompenser les vieux serviteurs horticoles.

ces deux hommes et de cette femme. Il prit aussitôt son parti.

— Un gendarme ici! dit-il en désignant le coin de la cheminée.

Un des hommes s'avança.

— Un autre là! continua Michel en désignant l'endroit où se tenaient les fermiers. Et si vous remuez, ajouta-t-il en s'adressant à Mareau, on vous arrête.

Puis, il s'avança vers la boulangerie.

— Maintenant, dit-il au troisième gendarme, suis-moi et fouille partout.

Alors commença une perquisition des plus complètes.

Le vieux Michel renversa tous les meubles, défit tous les lits, ouvrit tous les placards, remua tout le linge, passa dans toutes les chambres et dans l'étable, plongea sa baïonnette dans le foin, dans la paille, dans les rateliers, se glissa sous les vaches, et s'assura enfin que Rouget n'était pas là.

Il revint, un peu penaud, à la cuisine.

La terreur était peinte sur le visage de la mère Mareau.

Le vieux Michel vit bien qu'on lui cachait la retraite du braconnier. Il donna ordre aux hommes de fouiller aussi la grange et les barges de paille. La grange et les barges furent examinées de haut en bas: on ne trouva rien.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

A Tours et à Chinon, on a placardé depuis quelques jours de nombreuses affiches contre M. Wilson. On le répudie comme futur candidat à la députation.

LES EFFETS DE LA NOUVELLE LOI SCOLAIRE, D'APRÈS UN RÉPUBLICAIN.

Le *Temps*, qui n'est pas suspect de réaction, étudie les effets de la nouvelle loi scolaire, au milieu des populations des campagnes, et voici dans quels termes il constate les effets du dévergondage:

« Le paysan comprend aujourd'hui les bienfaits de l'instruction qui lui manque, il ne veut pas que son enfant en soit privé, et ce dernier lui donne satisfaction sur ce point: il continue de lui laisser la bride sur le cou, en ce qui concerne les distractions, quoique peu à peu elles deviennent moins innocentes que les billes ou la marelle. Entrez un dimanche et même en semaine dans un cabaret de nos villages: presque toujours vous y verrez buvant, jouant au billard des adolescents dont la jeunesse vous cause quelque surprise; passez de là au bal, vous reconnaîtrez que la précocité n'est pas moins hâtive chez le sexe féminin, en apercevant des Estelles de douze à treize ans figurant dans les quadrilles au bras de quelques Némorin en herbe, mais déjà attirées loin de l'œil vigilant de la mère.

« Il y a un vrai danger social dans cet abandon de toute surveillance par les parents, dans ces *appétits prématurés de plaisir chez la jeunesse*; il serait bon d'y mettre ordre, si l'on tient à sauvegarder la virilité des populations rurales qui est le plus ferme rempart de la patrie.

« La loi sur l'ivresse a été très-diversement appréciée; c'est cependant un de ses articles qui a reçu de l'opinion publique une approbation unanime, celui qui interdit aux cabaretiers de recevoir dans leurs établissements les jeunes gens de moins de dix-huit ans s'ils ne sont pas accompagnés de leurs parents. Nous sommes convaincus que, rigoureusement exécutée, cette sage disposition donnerait d'excellents résultats. »

Sans aucun doute.

Rien de plus juste que cette idée de répression émise par le journal républicain. Mais au lieu de sévir, lorsque le mal est avéré, ne serait-il pas préférable de l'arrêter *ab ovo*. Si, dans les choix d'instituteurs et d'institutrices, on s'occupait principalement de chercher chez ces éducateurs de la jeunesse toutes les garanties désirables, si l'on prenait des hommes et des femmes s'occupant avant tout de l'enseignement et de l'éducation professionnelle, les faits signalés par le *Temps* ne se reproduiraient pas.

On a tout fait pour dégoûter les jeunes gens de l'agriculture. Ils ne peuvent entrer dans cette carrière, alors que la plupart d'entre eux ne possèdent pas même les plus petites notions de la science agricole.

Encore une réforme que la R. F. n'opérera certes point, et sans laquelle cependant, la prospérité et la morale publique ne pourront que difficilement se relever.

A propos d'un bal officiel à la préfecture de Poitiers, nous racontions avant-hier, d'après le *Journal de la Vienne*, comment un cabaretier de ce département avait fait son entrée dans le monde, en répondant à l'invitation que lui avait adressée M. le préfet. Un rédacteur de l'*Avenir républicain de la Vienne* initie ses lecteurs aux merveilles de ce bal dans un style abracadabrant.

« M^{me} Cleiftie, très-entourée, écrit-il, avait à côté d'elle M^{me} Jabouille, la toute gracieuse femme du préfet de Maine-et-Loire, qui donnait la réplique blonde à la brune M^{me} Cleiftie. L'un de mes amis, ayant appris qui elle était, s'est écrié: « Elle est rayonnante! »

« Une réplique blonde et une réplique brune. » Comme c'est joli, dit à son tour la *Patrie*, à laquelle nous empruntons ces observations!... Comme c'est gracieux et délicat! Et que pensez-vous de « l'ami » qui a besoin de connaître l'état civil d'une danseuse pour la trouver « rayonnante! »

Le chroniqueur de l'*Avenir* a vu aussi « des flots de diamants ». Nous connaissons bien les rivières de diamants, mais nous ignorions que ces rivières-là eussent des « flots ».

Plus loin, nous lisons encore: « M^{me} Cleiftie lira avec plaisir les lignes méritées

que je viens d'écrire à l'adresse de la femme de son collègue de Maine-et-Loire.

Ainsi M. le préfet de Maine-et-Loire est le collègue de M^{me} Cleiftie. C'est donc M^{me} Cleiftie qui porte la... culotte préfectorale? Nous ignorions ce détail conjugal.

Saint-Simon, ajoute la *Patrie*, toi dont la plume élégante a détaillé les splendeurs des fêtes de Louis XIV.... pends-toi!

UN SINGULIER PARI.

On écrit de Saint-Denis-d'Orques à la *Sarthe*:

« Dans les premiers jours de la semaine dernière, à la suite d'un pari fait avec le sieur P..., de Chemiré-en-Charnie, le sieur L..., charbon-forgeron, domicilié au bourg de Saint-Denis, a failli perdre le bras.

« P..., en présence d'autres personnes, paria « quatre cafés » que L... serait incapable de remuer, pendant cinq minutes, dans un plat, de la neige mêlée à une poignée de sel de cuisine.

« L... accepta le pari; ce que voyant P... lui déclara qu'il réduisait à trois minutes la durée de l'expérience.

« Au bout de ce temps, L... retira sa main. Il s'aperçut qu'elle était engourdie et crut avoir attrapé ce qu'on appelle l'onglée. — Mais quelques instants plus tard, le bras enfla et la main se dépouilla de sa peau. L..., qui ne sentait pas ses doigts, se piqua à plusieurs reprises avec une épingle, sans éprouver aucune douleur.

« Il dut consulter un médecin qui lui déclara que s'il avait prolongé l'expérience pendant une ou deux minutes, il aurait fallu lui couper le bras.

« L... sera, paraît-il, pendant fort longtemps dans l'impossibilité absolue de se servir de sa main. »

NÉCROLOGIE.

M. Joly-Leterme.

Nous nous faisons un devoir de reproduire l'article suivant que le *Journal de Maine-et-Loire* consacre à la mémoire du citoyen laborieux et estimé de tous que la ville de Saumur vient de perdre:

« M. Charles Joly-Leterme était fils de ses œuvres, dans le sens le plus exact et le plus honorable; né sans fortune, orphelin dès le bas âge, il ne dut le bienfait de l'instruction scolaire qu'au généreux soutien d'un vieil oncle, modeste commerçant de Saumur, qui sut discerner dans l'enfant les trois qualités, garanties du succès de la vie, une intelligence vive, l'amour du travail et la droiture de caractère.

« Les années classiques terminées un peu hâtivement, le jeune Joly obtint de son protecteur la liberté de choisir sa profession: ce fut l'architecture vers laquelle le prédestinaient le goût des beaux-arts et la justesse mathématique du coup d'œil, double faculté indispensable à l'étève qui veut devenir maître dans la belle mais difficile carrière des Duban et des Viollet-le-Duc.

« Les avenues de la route pour arriver à la réputation furent rudes à parcourir; une volonté persévérante triompha des obstacles. Admis chez le premier architecte de Saumur, les progrès furent rapides. Le courage ne manquait pas plus à notre jeune artiste que la faculté de compréhension. De plus, il possédait cet ingénieux entrain qui s'applique à toutes choses et cette confiance légitime en sa valeur qui fait percer plus vite ceux qui en sont heureusement doués. A dix-huit ans, le gain de son travail couvrait ses frais d'entretien.

« Son esprit d'initiative et l'aide de quelques amis parvinrent bientôt à la mettre en relief. A force d'études opiniâtres et d'avis qu'il ne craignait pas de demander à tous ceux qui pouvaient lui en donner, il réussit dans les premières constructions qu'on lui confia.

« Sa position n'exigeait plus pour être assurée qu'un mariage avec une personne d'un jugement sûr non moins que d'un aimable caractère: c'est le bonheur qui le récompensa de son honnête et laborieuse jeunesse quand il obtint la main d'une petite-fille de M. Leterme-Saulnier, le respectable intérimaire de la préfecture de Maine-et-Loire, aux heures critiques des révolutions qui se succédèrent du 18 brumaire 1799 aux journées de juillet 1830.

« Un bonheur ne vient jamais seul, a dit

la sagesse des nations; M. Joly, à cette époque de sa vie, fournit une nouvelle preuve de l'axiome traditionnel. Ce fut peu de temps après son mariage que l'un de ses amis d'enfance devint maire de Saumur. Par une bonne fortune bien rare dans nos temps mobiles, M. Louvet présida pendant vingt-cinq ans aux destinées de sa charmante ville. Ce quart de siècle suffit pour restaurer tous les édifices qu'elle possédait et pour la doter de tous ceux qui lui manquaient. Églises, hôpital, hôtel-de-ville, théâtre, bureau de bienfaisance, école de cavalerie, gare de chemin de fer, toutes ces constructions ont été faites ou refaites et toujours réussies, sans que l'avenir financier fût engagé, rien qu'avec les ressources ordinaires du budget municipal, qui se trouvèrent même augmentées à la fin du vingt-cinquième exercice. Quelle ville de France peut se vanter d'avoir été dirigée pendant une aussi longue période avec le goût, l'économie et l'esprit de suite qui caractérisèrent la bienfaisante association de MM. Louvet et Joly?

» Dans les cités des pays voisins, nous ne connaissons que Vicence qui puisse rivaliser avec Saumur pour la distinction, l'harmonie de ses monuments, du plus modeste au plus majestueux. L'histoire nous a bien conservé le nom de Palladio; mais celui du *Podestat* éclairci qui le choisit et le protégea toujours, où est-il? Nous ne l'avons lu sur aucune muraille de sa patrie, et l'on ne voit pas encore sur quelque fronton à Saumur les initiales entrelacées de MM. Louvet et Joly. Nous aimons à penser qu'elles sont gravées dans la mémoire de tous les habitants de la cité qu'ils se sont si bien entendus à embellir.

» Toutefois, malgré sa prédilection pour sa ville natale, M. Joly n'y renferma point le champ de ses travaux, il l'étendit au loin; aussi lui fallut-il une activité, une facilité d'exécution peu communes pour suffire aux sollicitations que lui attirait sa science bien établie des divers styles d'architecture, surtout au moyen âge.

» Sans vouloir ni pouvoir donner la liste complète des monuments qu'il a restaurés, outre ceux de Saumur, nous mentionnerons les églises de Cunault, du Puy-Notre-Dame et de Saint-Clément-des-Lévées, le château de Montreuil-Bellay, etc. Ce fut principalement dans les vénérables basiliques de Poitiers que se développa, avec toute son ampleur, sa connaissance profonde de l'archéologie chrétienne. Ces belles restaurations, on pourrait presque dire ces belles créations, dont l'architecte, en respectant le passé, avait usé de sa propre inspiration pour le raccorder avec le présent, ces belles restaurations lui méritèrent l'approbation complète de deux inspecteurs généraux des monuments historiques, MM. Charles Lenormand et Mérimée. Ces maîtres de la science, ainsi que M. de Caumont, le savant fondateur des congrès de province, traitaient notre ami sur le ton de la confraternité la plus affectueuse. A leur recommandation expresse, et à son insu, il fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, distinction d'autant plus flatteuse qu'à cette épo-

que elle était peu prodiguée aux artistes de province.

» Tant de titres désignaient M. Joly aux fonctions justement enviées d'architecte diocésain. Il les exerça pendant près de trente ans, on sait avec quel zèle, nous allions dire avec quel amour. Sans donner la nomenclature de ses travaux en Maine-et-Loire, qu'il nous suffise de signaler les principaux à Angers: Les restaurations de la Trinité, de Saint-Serge et de l'Évêché, l'érection de la chapelle du Séminaire et le plan de l'église du Sacré-Cœur.

» L'ardent et ingénieux antiquaire eût bien désiré compléter son œuvre artistique et patriotique par l'urgente réparation de Saint-Maurice. Cette satisfaction ne lui fut donnée que d'une manière imparfaite. L'âge et les infirmités étaient survenues. Tant d'activité féconde et d'utiles labeurs devaient avoir un terme; il fallut se résigner à un repos que, par une juste consolation, vinrent charmer de gracieux essais de peinture et les douceurs du foyer domestique.

» D'ailleurs, la tâche de l'éminent architecte n'était-elle pas accomplie? Quel plus bel emploi de son temps et de son intelligence eut-il pu choisir? Quoi de supérieur à l'application de tout son cœur, de toute son âme à édifier, à orner les temples du Seigneur? Que de grâces sont accordées à ceux qui ont rempli respectueusement cette mission? Souvenons-nous des paroles de la communion au dimanche de la Dédicace des églises: « Ma maison est appelée la maison de prière; celui qui y demande reçoit; » celui qui y cherche trouve, et on ouvre à celui qui frappe. »

» Ce ne sont pas seulement les nobles et innombrables travaux de M. Joly qui lui font honneur; ses deux fils, tous deux officiers supérieurs du génie, tous deux décorés, doivent à son exemple et à celui de leur digne mère, les sentiments élevés, source première de leur considération, de leurs succès passés et de ceux qui les attendent.

Les amateurs de *Tripes à la Mode de Caen* trouveront à l'ÉPICERIE CENTRALE celles préparées « à la Petite Normande », rue de la Grande-Truanderie, à Paris, — qui sont les plus estimées. La botte, depuis 0 fr. 80, 4 fr. 20 et 2 fr. 25. — Ce produit tout préparé n'a besoin que d'être réchauffé au moment de servir.

Variétés.

LES TREMBLEMENTS DE TERRE EN ESPAGNE.

Dans la dernière séance de l'Académie des Sciences, M. Daubrée a transmis une lettre de M. Mac-Pherson sur les tremblements de terre de l'Andalousie.

Un premier tremblement de terre a eu lieu, le 22 décembre, dans la région occidentale d'Espagne, principalement en Galice

et en Portugal. Un second tremblement de terre, sans doute en relation avec le premier, se fit sentir trois jours après, dans la soirée du 25 décembre. Il fut, comme on sait, très-violent. Des mouvements se sont faits journellement sentir depuis lors et continuent aujourd'hui. La surface affectée s'étend de Cadix au cap de Gate, et depuis Malaga à la Cordillère Carpetana. Le maximum d'intensité a eu lieu dans la région comprise entre les serrains de Ronda et la sierra Nevada. Les terrains archéens de la Péninsule ont été, sauf de rares exceptions, ployés et contournés avec une constance extrêmement remarquable du nord-ouest au sud-ouest: on peut citer comme type la Cordillère Carpetana qui traverse la Péninsule dans presque toute son étendue. Postérieurement à ce plissement, qui est antérieur aux époques paléozoïques, les sédiments cambriens et siluriens se sont formés; puis ils ont été, à leur tour, pliés suivant nord-ouest au sud-est, c'est-à-dire perpendiculairement aux premiers.

Le versant méditerranéen de l'Andalousie présente deux grandes masses principalement formées de terrains cristallins; l'une est la sierra de Ronda, l'autre la sierra Nevada; ces deux chaînes constituent une série de plis et de fractures orientés nord-est au sud-ouest. L'espace intermédiaire qu'elles laissent entre elles est occupé par des dépôts paléozoïques secondaires et tertiaires. Vers la moitié de cet espace et au milieu des dépôts plus récents affleure, comme une île, une chaîne montagneuse qui se dirige du nord-ouest au sud-est et porte les noms de sierra Tejea et Almijara, composées aussi de roches cristallines; elle est plissée de même que les autres masses cristallines suivant l'orientation du nord-ouest au sud-est, de manière que cette masse paraît comme segment détaché des massifs adjacents qui sont analogues.

Il est aussi très-digne d'attention que, dans la région qui nous occupe, les terrains tertiaires sont coupés par d'innombrables failles, et que, sans perdre leur horizontalité, ils ont été portés à plus de 4000^m d'altitude au voisinage même de la côte actuelle.

Dans un pays où l'heure exacte est mal connue, il est difficile de savoir si l'ébranlement a réellement commencé dans les profondeurs de la sierra Tejea et Almijara où l'action s'est produite avec son maximum d'intensité.

M. Dambree, à l'occasion de la communication de M. Mac-Pherson, ajoute les observations suivantes:

La Péninsule Ibérique présente plusieurs centres de commotions souterraines qui sont particulièrement actifs. Telles sont les Pyrénées qui, tant sur le versant espagnol que dans la région française, sont fréquemment ébranlées.

Lisbonne est un autre centre d'ébranlement bien connu, non-seulement par le désastreux tremblement de terre qui, le 4 novembre 1755, s'étendit dans une partie de l'Europe, de l'Afrique et des deux Amériques, mais par bien d'autres.

La région méridionale qu'avoisine la

Sierra-Nevada, et dont une partie vient d'être si rudement secouée, est particulièrement remarquable à ce point de vue.

Le catalogue précieux dont la science est redevable au dévouement de M. Alexis Perreye fournit des preuves. Sans remonter bien au-delà d'un siècle, on peut signaler les dates suivantes:

1775, 1777, 16 octobre, pour Malaga;

1778, 1783, 29 octobre, avec éboulement dans la montagne des Mores, près Albuludín;

1790, 8, 9 et 10 octobre, secousses sur la côte méridionale, particulièrement à Malaga et à Carthagène, en même temps que sur la côte septentrionale d'Afrique;

1802, 17 janvier, à Torre-la-Mala et à Torrevieja, secousses qui ont duré jusqu'au 6 février suivant;

1804, 1^{er} et 21 janvier, 6 et 16 février, 20 août et du 22 au 28 du même mois, fortes secousses, tant à Malaga qu'à Motril et divers lieux de la province de Grenade.

1822, 9 juillet, aux environs de Grenade;

1823, 10 janvier, à Carthagène, Alicante, Murcie, où les chocs se sont répétés plus de 200 fois en vingt-quatre heures;

1826, 27 avril, à Grenade, commencement des secousses qui se sont fréquemment renouvelées jusqu'en juillet suivant, et dont quelques-unes ont été très-violentes, notamment le 17 mai et un peu plus tard le 14 décembre;

1828, 13, 14 et 15 septembre, agitations dans la province de Murcie, dont le foyer principale est sur la côte, aux villages de Torrevieja et Gardamar;

1829, 15 janvier; le 24 mars de cette même année, secousses très-violentes qui causèrent, dans la vallée de Segura et dans la province de Valence, la ruine de 3,000 maisons et la mort de 389 personnes; on en compta 40 à 50 par jour jusqu'au 26 du même mois, et elles continuèrent jusqu'au 16 avril;

1836, 15 janvier, 19 février, à Gibraltar; 24 novembre, à Grenade et aux environs;

1841, 4 août, à Séville et à Malaga;

1845, 14 avril, dans la province de Murcie.

Les tremblements de terre actuels sont donc la continuation d'une longue série de phénomènes analogues qui ont attristé la même région et les régions voisines.

Théâtre de Saumur

TOURNÉE ARTISTIQUE EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER
Par traité spécial et exclusif

TAILLEFER, directeur. — L. MONTI, administrateur.

JEUDI 29 janvier

Une seule représentation du grand Succès Parisien

Avec le concours des principaux Artistes des théâtres de Paris:

M. PLET, du Palais-Royal; M^{me} Pauline LUIGINI, des Bouffes-Parisiens; M. HOWEY, du Vaudeville; M^{me} PROTAT, de l'Ambigu; M^{lle} DISKA, du Palais-Royal; M. CHAMBLAY, du Palais-Royal; M. LAGRANGE, de Cluay; M^{lle} Alice BRUNET, de l'Odéon.

Le Voyage au Caucase

Pièce en 3 actes, de MM. E. Blavet et F. Carré.

Représentée pour la première fois au théâtre de la Renaissance, le 3 décembre 1884.

DISTRIBUTION:

Chapuzot.....	MM. Plet.
Shamyl.....	Howey.
Durandau.....	Chambly.
Célestin.....	Lagrange.
Devornik.....	Ragnard.
Itzochik.....	Briez.
Un garçon de chez Potin..	Duriez.
Kadoudja.....	M ^{mes} Pauline Luigini.
M ^{me} Chapuzot.....	Protat.
Léonie.....	Diska.
Troïka.....	Alice Brunet.
Slangenka.....	Raymonde.

On commencera par:

AVOUÉ ET TÉNOR

Comédie en 1 acte, de MM. E. Blavet et F. Carré.

Distribution: M^{me} de La Tour-Penchée, M^{me} P. Luigini. — Le petit clerc, M^{lle} Alice Brunet. — Sautillard, M. Howey.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 25 janvier 1884.

Versements de 190 déposants (30 nouveaux) 36,837 fr. 28.

Remboursements, 30,713 fr. 78 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

81 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MARIELLE

— Ce n'est qu'une crise, qu'une suffocation, murmura-t-elle d'une voix affaiblie, elle passe. Ne t'en tourmente pas, Olivier; n'appelle personne; j'ai là mes gouttes, cherche dans ma corbeille sur le banc le flacon vert... débouche-le...

Je cherchai machinalement le flacon, je le débouchai et l'approchai de ses lèvres. Elle but une cuillerée du cordial, dont l'effet actif la ranima. Sa respiration redevenit naturelle et facile, l'oppression céda.

— Pauvre ami, me dit-elle, avec son cher doux sourire, je t'ai épouvanté en me laissant sottement surprendre par ces convulsions, que je me fusse évitée, si j'avais pris à temps les gouttes de mon docteur. Mais calme-toi, me voilà remise et désormais prudente; au premier symptôme des crises je previns leur retour.

— Se renouvellement-elles souvent?

— Pas aussi fortes, une simple contraction

des membres suivie d'un évanouissement passager.

— Mais ces crises sont mortelles! m'écriai-je.

— Sois courageux, Olivier, l'avenir est si beau!

— L'avenir! sanglotai-je.

— Ne pleure pas, ami, les larmes me font mal; parlons plutôt du pays, de notre mère et de mes compagnes.

J'allais lui dire: « Notre mère est morte », je m'abstins; une violente émotion l'eût accablée. Je lui en parlai comme d'une vivante et lui donnai des détails sur la ferme, que je lui représentai telle qu'elle l'avait quittée. Nous causâmes ensuite de Noël et de Fanchonnette: leur métairie prospérait; ils avaient deux enfants, un garçon, une fille, puis nous abordâmes nos souvenirs d'enfance. Marielle les égrenait un à un; elle se les rappelait tous, nos jeux, nos classes, nos courses, nos travaux. — Te souviens-tu, me disait-elle, des mûres cueillies le long des haies du sentier de la chapelle?

— As-tu souvenir aussi, Marielle, des jeannettes de la prairie et du nid que j'avais éventé dans le buisson en revenant de l'école?

Je le lui réservais, Monsieur, mais quand je grimpais au peuplier le dénicher, la haie étant élevée, Marielle se mit à pleurer. — Pourquoi pleures-tu, lui demandai-je, n'es-tu pas contente d'avoir ce joli nid et ces cinq petits oiseaux? — Non, non, qu'elle fit, leurs parents auraient trop de chagrin

que des méchants leur aient volé leur couvée. — A ta volonté, lui dis-je; et le nid ne fut pas déniché.

Bien d'autres traits semblables nous revinrent en mémoire; mais nous n'abordâmes, ni l'un ni l'autre, ceux de notre jeunesse; notre jeunesse, c'était notre amour naissant, grandi, enraciné, puis brisé au souffle des vanités humaines.

— J'entends marcher... on vient, dis-je à Marielle.

— Lady Haberdal, qui s'inquiète de mon absence prolongée. Retire-toi, Olivier: elle te prendrait pour un voleur, et tu l'effraierais.

— Te reverrai-je?

— Je révélerai à ma tante ta présence au château. Elle saura que nous nous sommes vus, que je t'ai parlé, et, si elle ne s'y oppose pas, demain à pareille heure, reviens, elle t'introduira dans les jardins sans que l'on te remarque, car j'ignore quel accueil Andréa te ferait, s'il savait que nous étions fiancés avant notre mariage.

— A demain, Marielle; et encore un jour d'attente, encore un jour de bonheur.

— Encore un dernier adieu, Olivier — et tout sera dit: j'aurai vécu.

(A suivre.)

AUGUSTA COUPEY.

FAILLITE VEUVE BODET.

Les créanciers de la faillite de la dame veuve Bodet, marchande à Saumur, sont invités à se réunir le vendredi 6 février 1885, à dix heures du matin, au Tribunal de commerce de Saumur, salle des faillites, pour, en exécution de l'article 462 du Code de commerce, être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic définitif.

(87) Le Greffier, GAUTIER.

Études de M^e FELIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 44, Et de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

VENTE

Sur conversion de saisie immobilière Et aux enchères publiques

MAISON
ET DÉPENDANCES

Située à Saumur, rue Saint-Lazare, n° 44.

L'ADJUDICATION aura lieu le **MERCREDI 18 FÉVRIER 1885**, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e PINAULT, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement ci-après énoncé.

En exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le 15 janvier 1885, enregistré,

Aux requêtes, poursuites et diligence de M^{me} Françoise Chapeau, veuve de M. Louis Desveaux, ladite dame propriétaire, demeurant à Montsoreau,

Ayant pour avoué constitué M^e Félix Coquebert de Neuville, docteur en droit, avoué à Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, n° 11,

En présence ou eux dûment appelés de : 1^o M. Eugène Saunier, charpentier, demeurant à Saumur, Grand Rue, n° 1, ayant aussi M^e de Neuville pour avoué; 2^o M^{me} Pauline Vannier, épouse séparée de corps et de biens du sieur Eugène Saunier, sus-nommé, ladite dame demeurant quartier de Nantilly, à Saumur, ayant pour avoué M^e Beaurepaire, parties saisies;

Le mercredi dix-huit février mil huit cent quatre-vingt-cinq, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e Pinault, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, il sera procédé

à la vente aux enchères publiques de l'immeuble dont la désignation suit, sur la mise à prix ci-après.

DÉSIGNATION ET MISE A PRIX

LOT UNIQUE.

Une MAISON, sise ville de Saumur, rue Saint-Lazare, n° 11, comprenant: au rez-de-chaussée deux chambres, au premier étage trois chambres, au second étage trois chambres, cave, vastes langars couverts en ardoises, cuisine, remise, cour spacieuse entourée de murs. Le tout joignant d'un côté M^{me} veuve Ballu, d'autres côtés M. Sarget et M. Bizouiller, par devant la rue Saint-Lazare, comprise au cadastre sous le n° 161, section F.

Mise à prix, douze mille francs, ci..... 12.000

PROCÉDURE.

L'immeuble dont s'agit a été saisi à la requête de M^{me} veuve Desveaux, sur les époux Saunier, par procès-verbal de Bousquet, huissier à Saumur, en date du vingt-un juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré. Ce procès-verbal de saisie a été dénoncé aux époux Saunier par exploit de Bousquet, huissier à Saumur, en date du vingt-cinq juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré. Ces exploits ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le sept janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq, volumes 34 et 37, n° 36 et 35.

Par jugement du huit novembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré, le Tribunal civil de Saumur avait ordonné la rédaction d'une précédente saisie transcrite à la requête d'un sieur Pichoret, marchand de bois demeurant à Angers, et cette radiation a été opérée le six janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq.

A la requête de M^{me} veuve Desveaux et des époux Saunier et par jugement rendu sur requête à la date du quinze janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré, le Tribunal civil de Saumur a ordonné la conversion de la saisie immobilière en vente volontaire, par devant M^e Pinault, notaire à Saumur, et a ordonné la mention sommaire dudit jugement en marge de la saisie ci-dessus relatée.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant soussigné. Saumur, le vingt-sept janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq.

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

S'adresser, pour tous renseignements :

Soit à M^e DE NEUVILLE, avoué poursuivant;

Soit à M^e PINAULT, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges.

EUGÉNIE PONTNEUF, âgée de 21 ans, demande une place comme **nourrice.**

S'adresser à Panvigne, commune de Villebernier. (79)

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, 8 PIÈCES avec les servitudes, service d'eau, etc., rue Saint-Jean, 29, à Saumur.

S'adresser à M. ENAULT, bijoutier, même rue. (64)

A Vendre ou à Louer VASTE MAISON

Place Saint-Pierre.

S'adresser à M^e PINAULT, notaire, ou à M. PIRON, à Tours. (819)

A LOUER Petit Château

MEUBLÉ OU NON.

S'adresser à M. BUREAU, 64, rue de Bordeaux. (10)

A VENDRE Pommes de terre

Hollandaises, Chardon jaunes et Madeleine 1^{re} qualité.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER ATELIER DE MENUISERIE

Dans les environs de Saumur Bonne clientèle.

S'adresser au bureau du journal.

M. Henri LOWCAY, professeur d'Anglais, demande leçons. — Prix modérés.

S'adresser, pour renseignements, à M. MILON, libraire, ou à M. LOWCAY (le jeudi, de 1 heure à 5 heures), à « Plaisance », Bagneux, près Saumur.

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

43, rue du Portail-Louis, 43.

La maison se charge des **RÉPARATIONS.**

ON DEMANDE : **Garde** pour propriété vignoble, soigner le cellier. Inutile de se présenter sans antécédents et bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

Construction d'appareils de Chauffage

EN TOUS GENRES

OURTOULE-MARTRES

FUMISTE

28, rue Brault, Saumur.

Spécialité de Calorifères

Cheminées marbre, faïence et tôle.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive réunis

28^e ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

En cours de publication

DANS LE

JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil littéraire illustré

Qui paraît tous les Dimanches :

LE PARC-AUX-CERFS

Par CHARLES JOLIET.

LES AVENTURES D'UN JEUNE

CADET DE FAMILLE

Par FRÉDÉRIC SOULIÉ.

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES

Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS :

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 1 an, 8 fr. 50, 6 mois, 4 fr. 25.

La collection se compose actuellement de 52 volumes et renferme les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

NOTA. — Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.

ON S'ABONNE : Au bureau de l'Echo Saumurois.

ON DEMANDE un apprenti et un garçon de course. S'adresser au bureau du journal.

Crédit à tout le Monde

PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupis,

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS,

SAUMUR

En vente chez tous les libraires :

LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE

ET

DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 JANVIER 1885.

Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	79 90	79 65	Est	788 75	787 50	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	518	518 25
3 % amortissable	81 75	81 70	Paris-Lyon-Méditerranée	1265	1265	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	519	518	Est	378 25	380
3 % (nouveau)	81	81	Midi	1168 75	1165	— 1865, 4 %	529	528 57	Midi	377 25	378
4 1/2 %	106	105 95	Nord	1660	1656 25	— 1869, 3 %	407 50	407	Nord	388	385
4 1/2 % (nouveau)	110	109 90	Orléans	1357 25	1350	— 1871, 3 %	394	394 50	Orléans	382	380 25
Obligations du Trésor	500	510	Ouest	855	855	— 1875, 4 %	519 50	520	Ouest	377 50	377
Banque de France	5145	5150	Compagnie parisienne du Gaz	1550	1550	— 1876, 4 %	520	519	Paris-Lyon-Méditerranée	380	379 50
Société Générale	488 75	488 75	Canal de Suez	1850	1855	Bons de liquid. Ville de Paris	527	525 50	Paris-Bourbonnais	382	383
Comptoir d'escompte	398 75	398 75	C. gén. Transatlantique	500	500	Obligat. communales 1879	460	460	Canal de Suez	575	575
Crédit Lyonnais	540	540				Obligat. foncières 1879 3 %	454	453			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1320	1317 50				Obligat. foncières 1893 3 %	359 50	359 25			
Crédit mobilier	268 75	270									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

6 heures 8 minutes du matin, express-poste.	9	13	matin, omnibus-mixte.
1	25	soir,	
3	32	— express.	
7	15	— omnibus.	
10	36	— (s'arrête à Angers).	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

8 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	8	21	— omnibus.
9	37	— express.	
12	48	— soir, omnibus-mixte.	
4	44	—	
7	4	— omnibus (s'ar. à Tours)	
10	24	— express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY

	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur. (départ)	6 05	7 24	9	1 15	3 45
Chacé-Varrains	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19
Montreuil-Bellay. (arrivée)	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37

MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR

	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.
Montreuil-Bellay (départ)	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 04	10 10	2 08	5 30	8 46	
Chacé-Varrains	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	
Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS

	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50
Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41
Lernay	7 02	8 04	2 11	5 8	8 51
Brion-s-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59
Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16

THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR

	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.
Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45
Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57
Lernay	6 07	9 18	1 28	4 37	8 06
Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30
Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06

MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.
Montreuil	7	1 55	8 35
Loudun	8 20	2 51	9 55
Arçay	8 34	3 4	10 14
Mirebeau	9 27	3 54	11 2
Neuville	9 57	4 24	11 27
Poitiers	10 32	4 56	12 1

POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. soir.
Poitiers	5 50	12 50	6 10
Neuville	6 28	1 28	7 08
Mirebeau	6 55	1 57	7 56
Arçay	7 50	2 52	9 18
Loudun	8 42	3 30	10 28
Montreuil	9 24	4 31	11 7